

CHRONIQUE AGRICOLE—AVRIL 1860.

Sommaire.—L'octroi fait aux Sociétés d'Agriculture de Comté—Les intérêts agricoles et la Chambre des Arts et Manufactures—Les amendements à la loi d'encouragement de l'agriculture—L'Exposition Provinciale Agricole—Emploi des fonds par les Sociétés d'Agriculture de Comté—Les Expositions—Achat de Reproducteurs Améliorateurs—Encouragement à la culture des plantes sarclées—Vente et location à l'enchère d'instruments perfectionnés—Appréciation des récoltes sur pied—Les travaux du mois—L'avoine—L'orge—Le blé—Les Plantes sarclées—Les Prairies Artificielles—Les Couches Chaudes—Assemblée de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada—La loi du Crédit foncier—La protection des bois debout.

L'Octroi fait aux Sociétés d'Agriculture de Comté par notre gouvernement pour l'année 1860 s'élève à la somme de \$107,000 voulue par la loi, outre \$8,000 en faveur des Chambres d'Agriculture du Haut et du Bas-Canada, et \$20,000 pour la tenue d'une Exposition Nationale dans laquelle le département agricole sera appelé à partager la moitié de la somme votée sous forme de prix offerts. En présence de ces chiffres, qui parlent le langage éloquent des faits nous ne pouvons nier qu'il n'y ait dans l'esprit de notre gouvernement un vif désir de promouvoir vigoureusement les intérêts du grand nombre, les intérêts agricoles et manufacturiers. Ce désir, personne n'a le droit d'en douter ; mais ce que le pays a le droit de regretter c'est le peu d'habileté de certains bureaux publics à seconder ses efforts ; car l'initiative partie des chefs du gouvernement ne peut trouver son application qu'après avoir passé par le canal de certains conseillers publics dont les vues étroites, compromettent trop souvent le succès des mesures les mieux pensées dans le but d'amener les plus beaux résultats.

La Chambre des Arts et Manufactures vient d'en donner un magnifique exemple dans le choix du site destiné à la construction du Palais de l'Exposition. La corporation de Montréal votait \$50,000 à cette construction à la seule condition de la placer dans un lieu central pour la population de Montréal aussi bien que pour la population agricole du district. La Chambre des Arts a tout refusé pour avoir le droit de placer le palais dans le quartier de la ville habité par ses membres, bien qu'infinitement moins bien qualifié pour cette construction à tous les points de vue. Nous devons à notre population rurale de dire que nous n'avons rien négligé pour obtenir un changement de site. Malheureusement l'influence de la Chambre des Arts est tellement puissante que son choix triomphera malgré l'indignation soulevée par sa conduite en cette circonstance. Quelque soit le résultat, nous pouvons toujours constater cette année un intérêt tout particulier de la part du gouvernement pour les questions d'un intérêt agricole.

Les amendements à la loi d'encouragement de l'Agriculture, soumis actuellement aux délibérations de l'assemblée législative comprennent deux clauses de la plus haute importance. La première statue la création de 12 régions agricoles ayant droit d'élire chacune un représentant à la Chambre d'Agriculture. La seconde octroie \$1000 par année à neuf comtés Bas-Canadiens au lieu de \$800 qu'ils recevaient auparavant pour les fins agricoles. Une troisième clause à la